



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRAVAUX DE REHABILITATION DU CANAL DE BROUE, DE SES CANAUX DE CEINTURE ET DU CHEMIN RURAL

Il sera procédé **du lundi 25 novembre au vendredi 27 décembre 2013 inclus** à une enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement en vue de la réalisation des travaux de réhabilitation du canal de Broue, de ses canaux de ceinture et du chemin rural sur les communes de Beaugeay, Hiers Brouage, Saint Jean d'Angle, Saint Just Luzac et Saint Sornin.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues à l'adresse suivante :
Grand Syndicat des marais de Brouage-Marennes- 10 rue du Maréchal Foch- BP 50028- 17320-Marennes- Tel 05 46 85 98 41- zones.humides@bassin-de-marennes.com

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique publications, sous rubrique consultations du public).

Durant toute l'enquête, le dossier, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, sera déposé en mairies de Beaugeay, Hiers Brouage, Saint Jean d'Angle, Saint Just Luzac et Saint Sornin où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dans chacun de ces lieux, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit en mairies au commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Madame Janine Chambaudry, clerc de notaire en retraite, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Madame Sylvie Dandonneau, consultante en développement socio économique, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra en personne, à la disposition du public dans les conditions suivantes :

- le lundi 25 novembre 2013 de 13 h 30 à 16 h 30 à la mairie de Saint Sornin
- le lundi 2 décembre 2013 de 14 h à 17 h à la mairie de Beaugeay
- le vendredi 6 décembre 2013 de 9 h 30 à 12 h à la mairie de Hiers Brouage
- le jeudi 12 décembre 2013 de 9 h à 12 h à la mairie de Saint Jean d'Angle
- le jeudi 19 décembre 2013 de 10 h à 13 h à la mairie de Saint Just Luzac
- vendredi 27 décembre 2013 de 9 h à 12 h à la mairie de Saint Sornin

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente huit jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation de travaux.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau des affaires environnementales), en Sous Préfecture de Rochefort et en mairies de Beaugeay, Hiers Brouage, Saint Jean d'Angle, Saint Just Luzac et Saint Sornin pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.